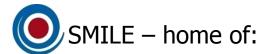
#### L'analyse de risques

François Thill Manuel Silvoso











LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie
et du Commerce extérieur

## AGENDA Analyse de risques: Quoi et comment? Étude de cas **Conclusions et perspectives**

Rappelez-vous Chaque société dispose d'informations critiques

#### Rappelez-vous

Sécurité de l'information = 20% savoir-faire technique 80% organisation & comportement.



## Analyse des risques Établissement du contexte :

## Établissement du contexté:

Périmètre

Contexte

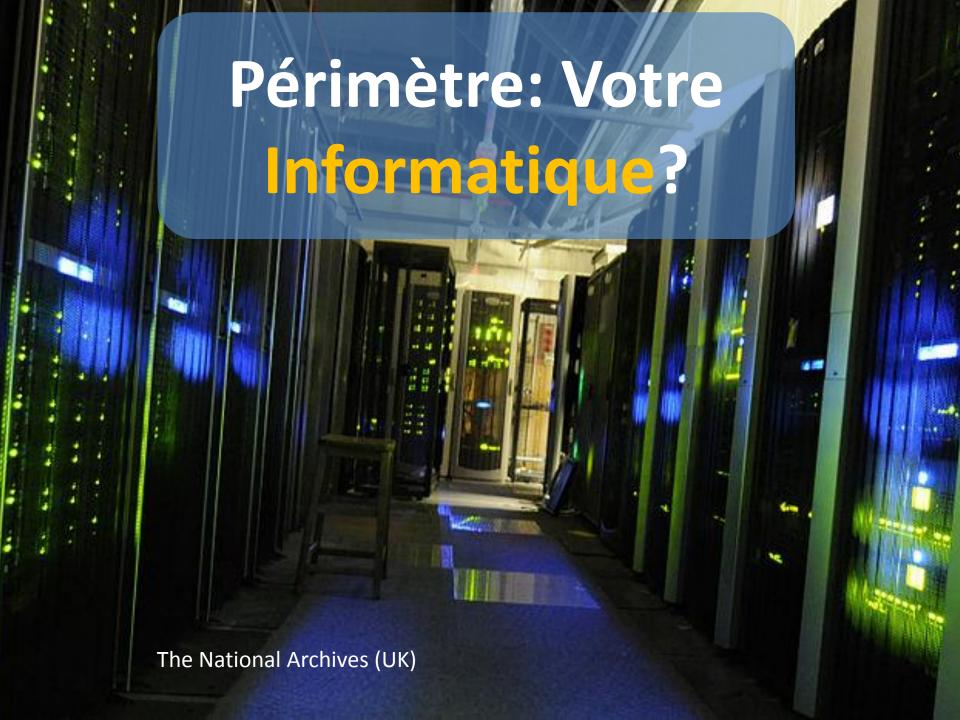
Organisation

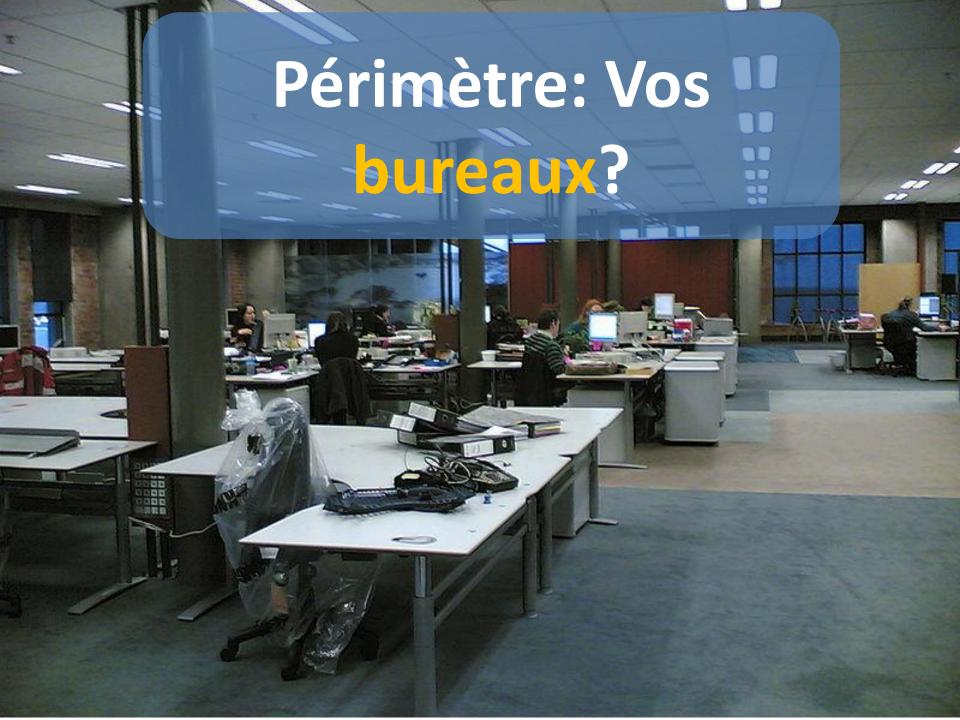
Méthode

**Objectifs** 

Critères











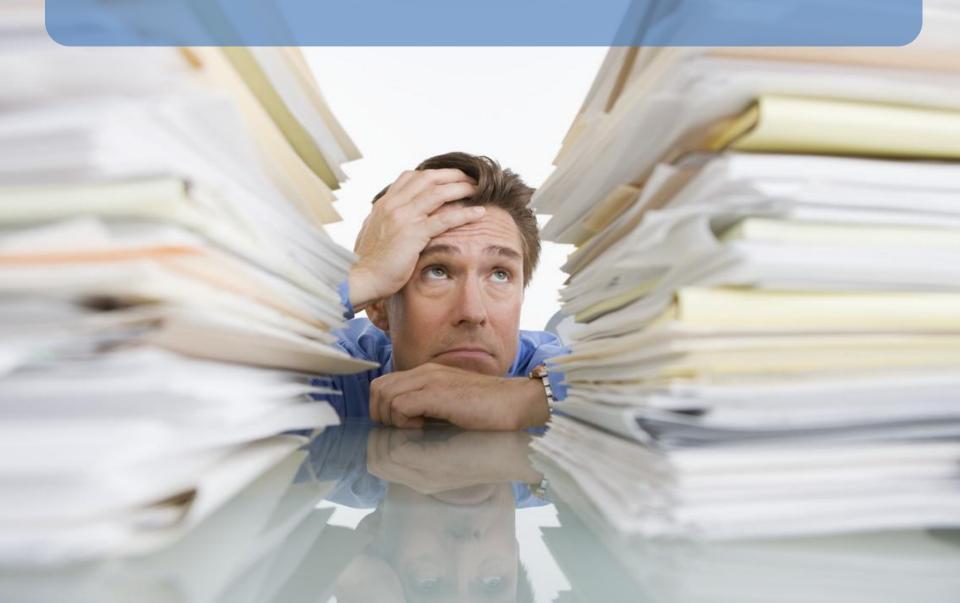






# Appréciation du risque: Les actifs:

### Actifs: Vos informations?











Analyse des risques
D'autre part: **MENACES** 

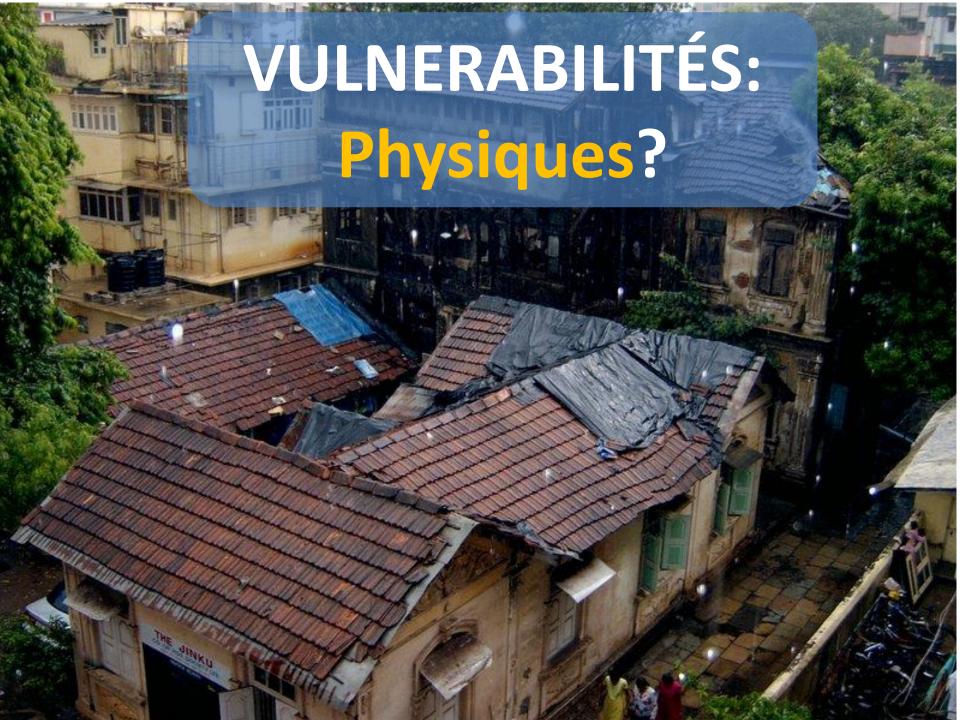








Analyse des risques D'autre part: VULNERABILITÉS









## CONTEXTE - PÉRIMÈTRE - ACTIFS: **SONT TANGIBLES** MENACES ET VULNERABILITIÉS: CHANGENT CONSTAMMENT







Durée : 25'

1 – Questions sur l'analyse de risques (15')

**P**érimètre

Processus

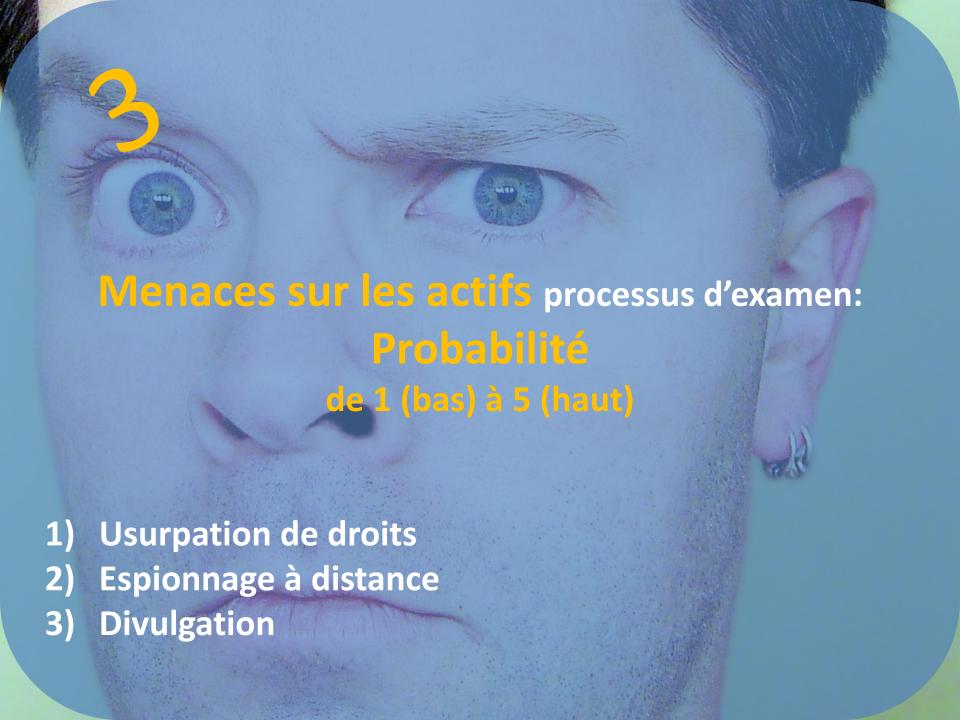
Menaces

**V**ulnérabilités

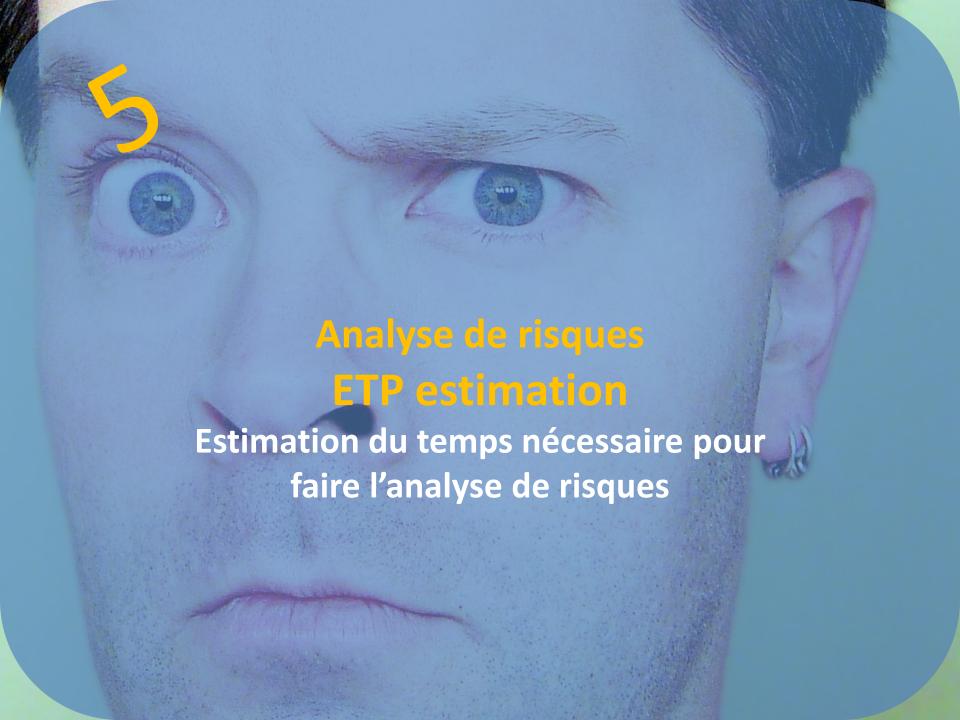
2 – Temps nécessaire pour faire une AdR (10')



















concentrer sur une partie de ses activités ou le management peut souhaiter procéder par étapes successives dans le déploiement du système. Il faut cependant veiller à ne pas écarter du domaine des processus de support

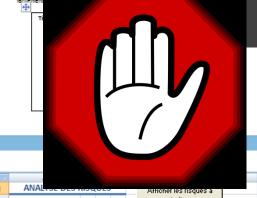
indispensables ou indissociables des activités couvertes par le SMSI (exemple : gestion des ressources humaines, gestion de l'IT, etc.). Ces choix d'exclusion doivent donc rester

Tâches | 1. Définir le domaine d'application du SMSI qui se doit de contenir : Les caractéristiques de l'organisme. · Les descriptions de ses activités. Le ou les emplacement(s) physique(s) de l'organisme. Ses actifs principaux. Les technologies utilisées. Justification du périmètre choisi. Entrées Références sur l'activité de l'organisme: orientations stratégiques, enjeux de sécurité, organigramme, exigences dient, lois et règlements applicables, normes sectorielles, etc. Sorties Domaine d'application contenant la liste des processus, la justification des exclusions, etc. Acteurs | Direction, Responsable du SMSI

### 2.4 Bilan de l'existant

modifier

La mise en place d'un SMSI commence par une analyse de l'écart entre l'état actuel de l'organisme et les exigences nécessaires pour atteindre les objectifs stratégiques de sécurité fixés. Cet état des lieux se limite au domaine d'application défini à l'étape précédente.



### Procédures, descriptions, listes, bonnes pratiques, orientations stratégiques existantes, etc. Sorties | Compte rendu de bilan de l'existant Acteurs | Direction, Management, Responsable du SMSI Outil | Diagnostic 27001 [DIV-1] 2.5 Planification

Entrées Domaine d'application

Organigramme de l'organisme

En se basant sur le compte rendu de bilan de l'existant, il convient d'ordonnancer les tâches principales et de répartir les acteurs et les charges. Cette formalisation du travail permet aux membres de l'équipe projet de communiquer les tâches futures à la direction et à l'ensemble du personnel. De plus, le planning du projet constitue un outil essentiel de suivi et de management durant le déploiement du SMSI.

Täches 1. Réaliser un planning d'implémentation en se basant sur les tâches et documents à produire identifiés lors du bilan de 2. Identifier les grandes étapes, les subdiviser en tâches. Pour chacune des tâches définir : Le détail des actions à réaliser. Le responsable. La durée estimée. Les ressources impliquées. Les dates de début et fin prévues.

## 3 Déploiement 3.1 Politique du SMSI

La politique du SMSI définit l'orientation stratégique de la direction. Ce document reprend l'orientation générale, les contraintes réglementaires et la stratégie de gestion du risque en matière de sécurité de l'information.

Täches | Rédiger la politique du SMSI en synthétisant sur quelques pages :

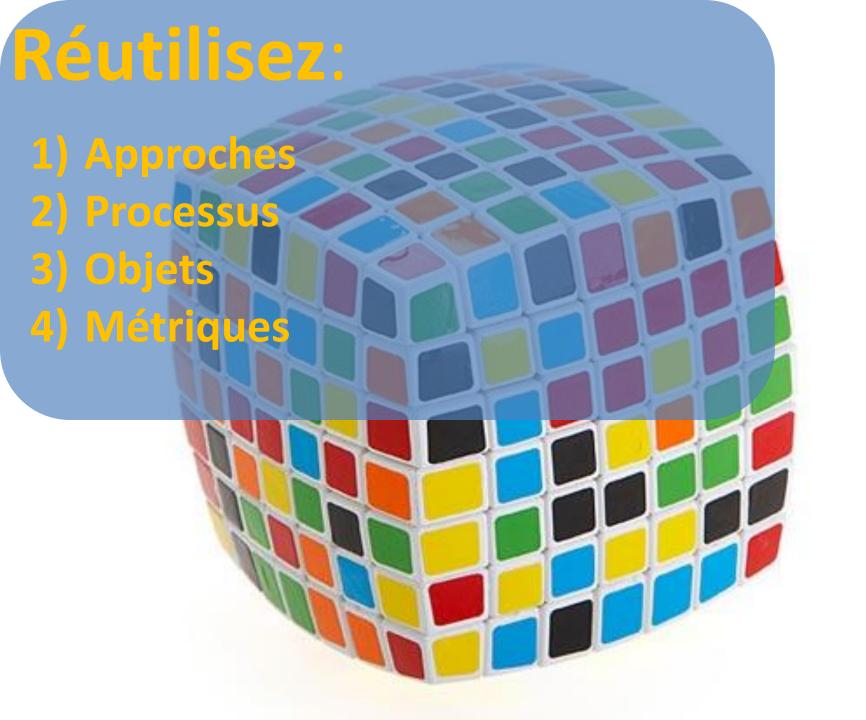
1. Les objectifs et orientations générales concernant la sécurité de l'information. 2. Les contraintes actuelles applicables (lois, réglementation, normes, standards, contraintes métier et environnementales) ainsi que les éventuelles déclarations d'intention de mise en conformité. Les obligations légales luxembourgeoises en matière de sécurité des systèmes d'information peuvent concerner notamment : Le respect de la propriété intellectuelle et des droits d'auteurs (notamment la « loi du 18 avril 2001 sur les droits d'auteur » mais aussi le « règlement grand-ducal du 17 novembre 1997 » au sujet des brevets et la « loi du 16 mai 2006 portant approbation de la Convention Benelux du 25 février 2005 en matière de propriété intellectuelle » pour les marques, dessins ou modèles). la protection des données pnérationnelles obligatoires et des données à caractère personnel (loi modifiée du 2 Août 2002). Le respect de la législation sur le droit du travail (comme le traitement de données à caractère personnel à des fins de surveillance des salariés sur le lieu de travail «Art. L. 261-1» ou encore la gestion des dauses de non concurrence «Art. L. 125-8») tion retenus (exemple

> me, en tenant compte de son pantitative (impact financier t de manière qualitative (un robable » et avoir un impact rectement liée à la première

# Arrêtz de réinventer

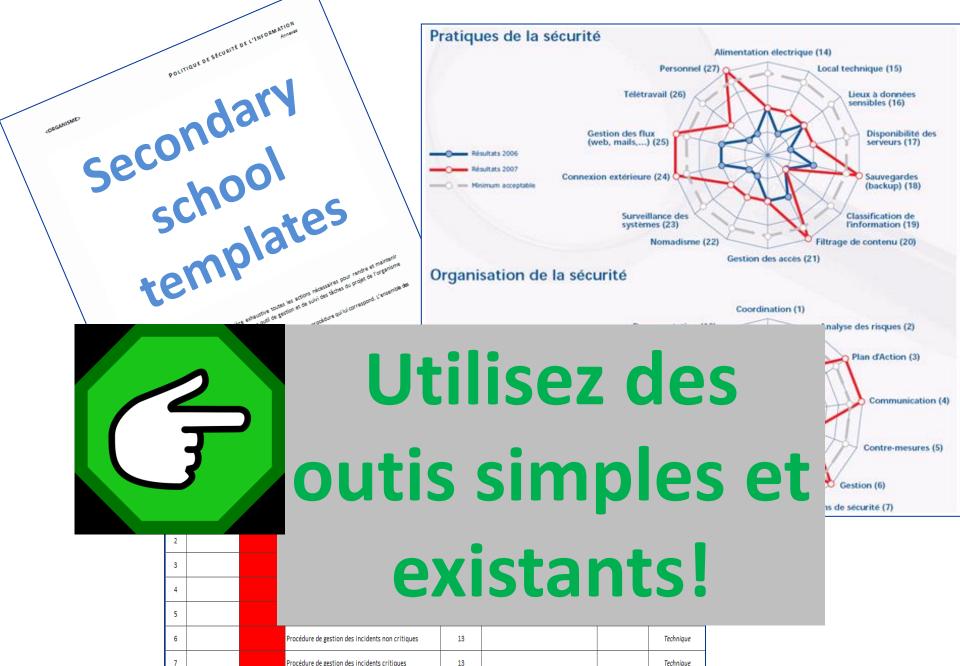
tâche de l'étape 3.2.1 : Appréciation des risques. Acteurs | Direction, Management, Responsable du SMSI . Une fois complétée, la politique du SMSI doit être validée formellement par la Modèle | Planning (DIV-2) direction et communiquée au sein de l'organisme. Entrées | Domaine d'application Lois et réglementation Sorties | Politique du SMSI

						10/34		11/34 12/34										
					-7/	F	G	<del> </del>	J	K	L	M	N	0	Р	Q	R	
1	ANALTSE DES	ANALISE DES MISQUES			Africher les risques a	Afficher les risques			Afficher tous les Nettoyer									
2					traiter	acceptés			risques tableau									
	ACTIF	VALORIS		S		NIVEA CRITERE		MAX(CRITE		NIVEAU DE	DICO		TRAITE		NOUVEAU	RISQU		
3	BUSINESS	A	TION		MENACE	U DE	- 6	S)	RE(S)	VULNERABILITES	VULNERABILIT	RISQU	COMMENTAIRE	MENT	MESURES (DdA)	NIVEAU DE	E	
4	(PROCESSUS)	С	1			MENA	С	l D	IMPACTE(S		ES			RITIEIA		VULNERABILIT	RESID	
	Inscription des clients	3	3	3	Atteinte à la maintenabilité du système d'information	1		z	3	Intervention inadéquate du service de maintenance	2	6		Acceptation				
6	Inscription des clients	3	3		Atteinte à la maintenabilité du système d'information	1		z	3	Maintenance insuffisante/installation défecteuse de média de stockage	3	9		Transfert				
	Gestion des commandes	2	1	3	Dysfonctionnement logiciel	2			3	Logiciel immature ou nouveau	1	6		Acceptation				
	Gestion des commandes	2	1	3	Dysfonctionnement logiciel	2			3	Spécifications peu claires ou incomplètes pour les développeurs	2	9		Réduction	A.12.5.2 , A.12.5.3 , A.12.5.5	1	6	
9	Gestion des commandes fournisseurs	2	3	2	Dysfonctionnement logiciel	2			3	Logiciel immature ou nouveau	1	6		Acceptation				
	Gestion des commandes fournisseurs	2	3	2	Dysfonctionnement logiciel	2			3	Spécifications peu claires ou incomplètes pour les développeurs	2	9		Réduction	A.12.5.2 , A.12.5.3 , A.12.5.5	1	6	
	Expédition des commandes	0	1	2	Dysfonctionnement logiciel	2			2	Logiciel immature ou nouveau	1	4		Acceptation				
	Expédition des commandes	0	1	2	Dysfonctionnement logiciel	2			2	Spécifications peu claires ou incomplètes pour les développeurs	2	6		Acceptation				
13	Gestion des fournisseurs	3	1	1	Dysfonctionnement logiciel	2			1	Logiciel immature ou nouveau	1	2		Acceptation				
14	Gestion des fournisseurs	3	1	1	Dysfonctionnement logiciel	2			1	Spécifications peu claires ou incomplètes pour les développeurs	2	3		Acceptation				
15	Passage de commande	3	3	3	Ecoute passive	1	z		3	Les mots de passe des clients peuvent être trop courts	3	9		Acceptation	A.11.3.1	1	3	
16																		





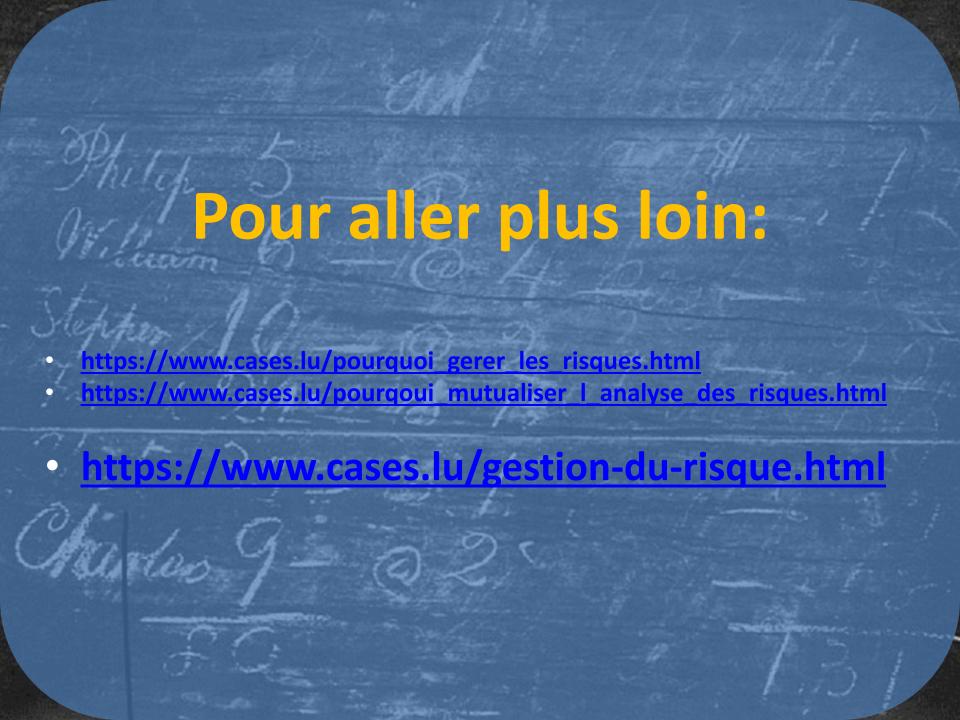




Procédure de revue indépendante de la sécurité de

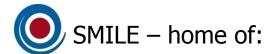






## Merci beaucoup

francois.thill@eco.public.lu manuel.silvoso@eco.etat.lu











LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur